

Bonjour à tous!

Bienvenue sur le site du Regroupement québécois des associations professionnelles de l'éducation spécialisée. Réunissant différentes associations ayant à cœur la valorisation de la pratique de l'éducation spécialisée, le RQAPES se veut un endroit rassembleur où des représentants des différentes associations se donnent un lieu de réflexion, d'échange mais surtout d'actions concrètes pour défendre et promouvoir les intérêts de la profession. L'objectif premier de notre regroupement est d'assurer une représentativité auprès de nos élus et du système professionnel alors que le domaine de la santé mentale et des services sociaux traverse une période importante de questionnements.

Le RQAPES a été créé dans la foulée du Rapport Trudeau et des éventuelles répercussions d'une loi (d'abord nommé 50 puis adopté le 18 juin 2009 sous l'appellation 21) modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Une initiative, connue préalablement sous l'appellation de Coalition québécoise des professionnels de l'éducation spécialisée, qui a été dissoute après des travaux ayant permis de présenter un mémoire en commission parlementaire le 5 mars 2008.

Le RQAPES s'est par la suite constitué et est uniquement composé d'Associations de personnes exerçant dans le domaine de l'éducation spécialisée, son mandat principal est de défendre tous les aspects liés à l'acte professionnel et de la place de l'éducation spécialisée comme discipline de la santé et des services sociaux.

Nous sommes d'ailleurs à un moment charnière de notre existence car après une deuxième commission parlementaire en juin 2009 et l'adoption de la loi 21, des travaux d'importance nationale sous forme d'une table de travail chargée d'analyser la situation des techniciens dans le réseau de la santé et des services sociaux ont été entrepris en septembre 2009 jusqu'au printemps 2010. Par la suite a été annoncé que l'Office des professions du Québec devrait déposer le rapport au ministre de la justice, le 31 décembre 2010.

Plusieurs groupes ont participé dont les différents regroupements d'employeurs, les syndicats, le secteur de l'enseignement et certains ordres professionnels mais le RQAPES est la seule instance qui est officiellement reconnue comme représentant l'acte professionnel de l'éducation spécialisée. Et c'est dans cet esprit que nous allons assumer nos responsabilités face aux enjeux pour l'avenir de notre groupe professionnel !

Déjà des discussions et des approches ont été entamées, concrètement, à savoir quelle serait la meilleure solution pour permettre à l'éducation spécialisée de se déployer de

façon pleine et entière, tout en offrant la garantie de protection du public desservi par la discipline. Vous savez que lorsque l'on parle d'éducation spécialisée, particulièrement dans le réseau de la santé et des services sociaux, on s'adresse le plus souvent aux clientèles les plus vulnérables du réseau. Ce point mérite qu'on s'y attarde de près et c'est un des éléments que nous défendrons lors de nos représentations. Si des décisions venaient à se matérialiser plus concrètement vous seriez, grâce à ce site, informé des derniers développements.

Le RQAPES est cependant tributaire du membership qui le compose. C'est pourquoi, en guise de conclusion, je vous invite, si vous êtes des éducateurs spécialisés, regroupés de façon professionnelle, à joindre nos rangs pour ainsi assurer une forte représentativité. Les travaux sont débutés, le train est en marche et nous sommes présents, mais il reste encore de la place si des passagers veulent se joindre à notre expédition. Si l'avenir de la profession vous interpelle, n'hésitez pas, vous trouverez les coordonnées pour nous joindre sur le site, alors c'est une invitation, nous avons bien hâte de vous entendre.

Sylvain Ratel

Président

RQAPES